

Délibération : N°2025-07-10 : 19

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 10 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
<b>Membres présents :</b>	<b>22</b>
Dont membres ayant voix délibérative :	11
Membres représentés ayant voix délibérative :	11
<b>Quorum :</b>	<b>13</b>

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

Le résultat du vote est le suivant :  
Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **le Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2026 avec 22 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 15 juillet 2025  
Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 22/07/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*